

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1036 DU 10 MAI 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LE MOIS DE MAI EST LE MOIS DE LA GUADELOUPE

LA
PROCLAMATION
DE LOUIS DELGRÈS

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 19

Nombre de pages :23

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

2 LA NATION N° 1036/ SAMEDI 10 MAI 2014

LA PROCLAMATION DE LOUIS DELGRÈS

À L'UNIVERS ENTIER LE DERNIER CRI DE L'INNOCENCE ET DU DÉSESPOIR

« C'est dans les plus beaux jours d'un siècle à jamais célèbre par le triomphe des lumières et de la philosophie qu'une classe d'infortunés qu'on veut anéantir se voit obligée de lever la voix vers la postérité, pour lui faire connaître lorsqu'elle aura disparu, son innocence et ses malheurs.

Victime de quelques individus altérés de sang, qui ont osé tromper le gouvernement français, une foule de citoyens, toujours fidèles à la patrie, se voit enveloppée dans une proscription méditée par l'auteur de tous ses maux.

Le général Richepance, dont nous ne savons pas l'étendue des pouvoirs, puisqu'il ne s'annonce que comme général d'armée, ne nous a encore fait connaître son arrivée que par une proclamation dont les expressions sont si bien mesurées, que, lors même qu'il promet protection, il pourrait nous donner la mort, sans s'écarter des termes dont il se sert. À ce style, nous avons reconnu l'influence du contre-amiral Lacrosse, qui nous a juré une haine éternelle...

Oui, nous aimons à croire que le général Richepance, lui aussi, a été trompé par cet homme perfide, qui sait employer également les poignards et la calomnie.

Quels sont les coups d'autorité dont on nous menace ? Veut-on diriger contre nous les baïonnettes de ces braves militaires, dont nous aimions à calculer le moment de l'arrivée, et qui naguère ne les dirigeaient que contre les ennemis de la République ? Ah ! Plutôt, si nous en croyons les coups d'autorité déjà frappés au Port-de-la-Liberté, le système d'une mort lente dans les cachots continue à être suivi. Eh bien ! Nous choisissons de mourir plus promptement.

Osons le dire, les maximes de la tyrannie les plus atroces sont surpassées aujourd'hui. Nos anciens tyrans permettaient à un maître d'affranchir son esclave, et tout nous annonce que, dans le siècle de la philosophie, il existe des hommes malheureusement trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage.

Et vous, Premier Consul de la République, vous guerrier philosophe de qui nous attendions la justice qui nous était due, pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer notre éloignement du foyer d'où partent les conceptions sublimes que vous nous avez si souvent fait admirer ! Ah ! sans doute un jour vous connaîtrez notre innocence, mais il ne sera plus temps et des pervers auront déjà profité des calomnies qu'ils ont prodiguées contre nous pour consommer notre ruine.

Citoyens de la Guadeloupe, vous dont la différence de l'épiderme est un titre suffisant pour ne point craindre les vengeances dont on nous menace, - à moins qu'on veuille vous

**faire le crime de n'avoir pas dirigé vos armes contre nous,-
vous avez entendu les motifs qui ont excité notre indignation.
La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité
même ne peut être offensée que nous défendions notre cause ;
elle est celle de la justice et de l'humanité : nous ne la
souillerons pas par l'ombre même du crime.**

**Oui, nous sommes résolus à nous tenir sur une juste
défensive, mais nous ne deviendrons jamais les agresseurs.
Pour vous, restez dans vos foyers ; ne craignez rien de notre
part. Nous vous jurons solennellement de respecter vos
femmes, vos enfants, vos propriétés, et d'employer tous nos
moyens à les faire respecter par tous.**

**Et toi, postérité ! Accorde une larme à nos malheurs et nous
mourrons satisfaits. »**

Le Commandant de la Basse-Terre

Le Colonel d'infanterie Louis DELGRES le 10 mai 1802

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

COMMUNIQUE DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE appelle
toutes et tous les guadeloupéens à se souvenir de la
proclamation de DELGRÈS l'un des chefs de la résistance
guadeloupéenne à l'oppression française . Cette**

proclamation qui devrait être lue dans toutes les écoles de la Guadeloupe est une description du régime politique mis en place en Guadeloupe en octobre 1801 avec l'approbation de l'ensemble de notre peuple . Longue vie à cette proclamation.

LES FRANCAIS COMMÉMORENT L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

La ministre des colonies George Pau-Langevin s'est recueillie samedi devant la plaque commémorative du général Dumas à Villers-Cotterêts (Aisne). "En ce jour de commémoration nationale de la traite, de l'esclavage et leurs abolitions, George Pau-Langevin a tenu à se rendre dans la commune de Villers-Cotterêts pour honorer la mémoire du général Dumas, premier général d'origine afro-antillaise à servir dans les rangs de l'armée républicaine", a indiqué le ministère dans un communiqué. Le 10 mai est la date retenue pour la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, célébrée depuis 2006 et issue de la loi Taubira de reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité (2001). Selon un décret de 2006, chaque année, une cérémonie doit être organisée le 10 mai à Paris, dans chaque département (avec le choix du lieu par le préfet), "ainsi que dans les lieux de mémoire de la traite et de l'esclavage".

UNE NOUVELLE LOI SUR LA FAMILLE

Ce mardi, l'Assemblée nationale commence à étudier une proposition de loi sur la famille, déposée par des députés PS et EELV. Un nouveau texte qui ne contient aucune des mesures les plus polémiques (la PMA notamment), mais qui se focalise davantage sur les droits des beaux-parents. Ce n'est pas un projet de loi, mais une proposition : en clair, cela veut dire que le texte qui est examiné à partir de ce mardi par les commissions de l'Assemblée nationale – avant les débats publics les 19 et 20 mai – ne vient pas du gouvernement, mais des députés eux-mêmes. Plusieurs députés socialistes et écologistes ont pris l'initiative de déposer cette proposition de loi relative à la famille, après que le gouvernement a reporté sine die son propre projet en février dernier. Cette proposition de loi, qui porte sur "l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant", a été élaborée "en concertation" avec l'ancienne ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti, et la nouvelle secrétaire d'Etat à la Famille, Laurence Rossignol, assure

Marie-Anne Chapdelaine, rapporteur (PS) du texte de loi. Ce qui va changer si la loi est adoptée :

Le mandat d'éducation quotidienne sera créé, à l'attention des beaux-parents. Il ne s'agit pas d'un statut "rigide" mais d'une mesure qui permet au beau-père ou à la belle-mère de mener certaines tâches de la vie quotidienne, s'il ou elle dispose de ce mandat, sans demander d'autorisation spéciale. Ce sera le cas par exemple pour aller chercher l'enfant à l'école, ou pour l'emmener chez le médecin.

La fin du "droit de visite et d'hébergement" : il n'y aura plus de "lieu de résidence principal" de l'enfant, pour ne pas établir de hiérarchie entre les deux parents. L'enfant sera domicilié à l'adresse de chacun de ses deux parents. Il n'y aura donc plus de droit de visite ou de droit d'hébergement, mais des "temps d'accueil". Cela ne veut pas dire pour autant que la garde alternée deviendra la règle. Enfin, un parent devra demander l'accord à l'autre pour changer l'enfant d'adresse ou d'établissement scolaire.

La médiation familiale sera incitée et développée. Il s'agit d'un système de règlement des conflits familiaux à l'amiable.

Ce qui ne changera pas

La PMA, Procréation médicalement assistée pour les couples de femmes. Evoquée dans un premier temps au moment des débats sur la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux personnes de même sexe (le fameux "Mariage pour tous"), et repoussée à plusieurs reprises, elle ne sera finalement pas incluse dans cette loi. Selon Frigide Barjot, les représentants de la Manif pour Tous et du mouvement Avenir Pour Tous ont obtenu le 28 avril dernier, lors d'une rencontre avec Laurence Rossignol, que la PMA ne serait pas mise en place d'ici à "la fin de la législature".

L'accès aux origines des enfants nés sous PMA ou sous X. Pour les enfants issus de PMA, un rapport remis à Dominique Bertinotti proposait notamment une "déclaration commune anticipée de filiation", et la fin de l'anonymat des donneurs de sperme ou d'ovules. Pour les enfants nés sous X, un droit d'accès aux origines pourrait être mis en place à partir de 18 ans. Cette question des origines des enfants nés sous X devrait toutefois faire l'objet d'un texte ultérieur

L'adoption pour tous les couples, y compris ceux qui sont pacsés ou en concubinage ; et la fin de la procédure d'adoption comme "imitation de la procréation", ce qui signifierait que l'acte d'adoption ne viendrait pas remplacer l'acte de naissance. A l'heure actuelle, lorsqu'un enfant est adopté (selon le principe de l'adoption plénière), l'acte de naissance d'origine est remplacé par un autre acte de naissance, portant le nom des nouveaux parents. Ces mesures seront incluses dans une deuxième proposition de loi, qui sera prochainement déposée par les députés.

La GPA, Gestation pour autrui, ne sera quant à elle pas mise en place sous le mandat de François Hollande. Le président de la République a assuré qu'elle resterait interdite jusqu'à la fin du mandat.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

AVEC LA RÉFORME TERRITORIALE IL Y AURA 25 MILLIARDS D' ÉCONOMIE

Selon le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, le projet de loi en préparation permettra de "supprimer les doublons, rationaliser la présence et simplifier les démarches". Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, André Vallini, a estimé que la réforme territoriale permettrait un gain "annuel de 12 à 25 milliards d'euros", dans un entretien au Figaro vendredi 9 mai. "Le budget des collectivités locales représente au total 250 milliards d'euros", a-t-il précisé. Selon lui, "les meilleurs spécialistes pensent qu'en tablant sur des économies d'échelle et des suppressions de doublons qui pourraient à terme représenter de 5% à 10%, on arrive à un gain annuel de 12 à 25 milliards d'euros à moyen terme". "Ce qui est beaucoup. Sans parler des gains de temps et d'efficacité qui sont difficilement quantifiables mais sans doute très importants", a ajouté André Vallini. Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale a également tenu à rappeler que "François Hollande insiste souvent sur le fait qu'il faut réformer à la fois l'organisation territoriale et celle de l'État". Cela permettra de "supprimer les doublons, raccourcir les circuits de décision, simplifier les démarches, rationaliser la présence et la qualité des services sur les territoires", a-t-il estimé. François Hollande a

affirmé mardi 6 mai qu'il avait demandé à Manuel Valls d'"accélérer le rythme" de la réforme territoriale -suppression des départements et réduction drastique du nombre des régions- avant les nouvelles élections régionales et cantonales, ce qui implique de reporter ces scrutins de 2015 à 2016. Un projet de loi est actuellement en préparation, qui devrait être présenté en Conseil des ministres le 14 mai.

SANTÉ

PROGRESSION DE L'ÉPIDÉMIE DE CHIKUNGUNYA

«L'augmentation du nombre hebdomadaire de cas cliniquement évocateurs généralistes se poursuit entre le 28 avril et le 4 mai, avec 2 700 nouveaux cas. Par rapport à la semaine du 21-27 avril - pendant laquelle 1 900 personnes avaient été contaminées -, l'augmentation est de 42%. Le rythme de contamination est important. Chaque jour a apporté quelques 385 contaminations, soit 16 par heure. Et si la progression de la contamination se poursuit au rythme actuel, 3 800 nouveaux cas seront enregistrés dans les jours à venir. D'après les cas rapportés par les médecins sentinelles, l'épidémie poursuit sa phase de croissance. L'incidence est en augmentation dans les communes de Capesterre-Belle-Eau, Les Abymes, Petit-Canal et Baillif. Elle se stabilise ou décroît à Terre-de-Bas, Grand-Bourg, Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault. Dans les Îles du Nord, l'épidémie semble régresser. La Martinique, en revanche, reste sérieusement touchée. Depuis le début de l'épidémie, le chikungunya a été la cause indirecte de 7 décès : 3 en Martinique, 3 à Saint-Martin et 1 en Guadeloupe ».

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

BAN PARTISAN DE LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE

À l'issue d'une réunion de deux jours sur le climat organisée à Abou Dabi, aux Emirats Arabes Unis, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a réaffirmé lundi que les opportunités offertes par une économie à faible émissions de carbone sont considérables et que ceux qui se lancent dans cette transition en premier peuvent s'attendre à des retours sur investissement importants. « Il est maintenant temps que les visionnaires et ceux qui sont prêts à agir se lancent. Je vous encourage à relever le niveau de vos ambitions », a dit M. Ban dans son discours de clôture de la réunion, en rappelant que les gouvernements doivent se placer à la tête de cette transition. « Les entreprises, les banques, les électeurs et les consommateurs ont également un rôle important à jouer. Les changements climatiques concernent tout le monde, et tout le monde doit s'impliquer pour lutter contre le scepticisme et les intérêts égoïstes », a-t-il ajouté. Le chef de l'ONU a expliqué qu'il fallait établir une liste d'arguments politiques qui puisse servir à convaincre les dirigeants et décideurs politiques au sein des gouvernements et à les persuader qu'il faut agir maintenant. « Trop nombreux sont ceux qui préfèrent attendre que d'autres fassent le premier pas », a déclaré M. Ban, en affirmant qu'il fallait créer des liens et des alliances qui permettent de transformer des idées politiques en actions commerciales. Le Secrétaire général a estimé qu'il fallait lancer le processus dès maintenant afin de réaliser des progrès lors des négociations climatiques qui auront lieu cette année à Lima au Pérou et préparer un accord global à Paris en 2015.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

LA MINUSTAH ENCOURAGE LES ACTEURS POLITIQUES

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en Haïti, Sandra Honoré, a pris note vendredi du lancement du

processus électoral avec la formation du Conseil électoral provisoire et a encouragé les acteurs politiques haïtiens à avancer vers la tenue des élections en 2014. Dans une déclaration de presse conjointe, Mme Honoré et les autres membres de la communauté internationale en Haïti représentés au sein du « Core Group » (Brésil, Espagne, Etats-Unis, France, Union européenne, Canada, et Organisation des Etats américains) « prennent note du fait que par arrêté en date du 6 mai 2014, le Président de la République a procédé à la formation de ce Conseil électoral provisoire (CEP). » « Suite à la formation du CEP et au discours à la nation du Président de la République du 6 mai, le Core Group note que le processus électoral est lancé. Il revient maintenant aux acteurs politiques haïtiens, à tous les niveaux, de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'avancer vers la tenue des élections législatives partielles, municipales et locales au plus tard le 26 octobre 2014 », ajoutent-ils. Mme Honoré et les autres membres du « Core Group » ont également souligné l'importance « de continuer le processus de dialogue entre toutes les parties prenantes afin de renforcer la confiance mutuelle et assurer que des élections transparentes et inclusives se tiennent en 2014. » A cet égard, ils souhaitent vivement que « les pouvoirs exécutif et législatif arrivent à un consensus. La non-tenue des élections cette année impliquerait la caducité du Parlement en janvier 2015, une éventualité que les partenaires d'Haïti se refusent à considérer ». Ils « réitèrent leur soutien au processus électoral du point de vue financier, technique, logistique et sécuritaire. »

LES BESOINS FINANCIERS DE CUBA

Cuba «a besoin de 2 milliards à 2,5 milliards de dollars d'investissements étrangers directs par an pour développer son économie», selon le vice-président en charge du secteur économique, Marino Murillo. Un montant inférieur «retarderait le développement national, car le taux de croissance des trois dernières années (du Produit intérieur brut) n'a pas dépassé les 3,2%», a ajouté M. Murillo, chargé des réformes économiques décidées par le président Raul Castro, cité vendredi par l'agence Prensa Latina. Le responsable s'était exprimé jeudi devant le directoire de la Banque Nationale d'investissements. Cuba a adopté en mars une nouvelle loi sur les investissements étrangers, qui entrera en vigueur le 28 juin, pour attirer des capitaux et relancer une économie dont la croissance reste inférieure aux prévisions des

autorités malgré les nombreuses réformes adoptées ces dernières années. «L'économie nationale a besoin d'un rythme annuel (de croissance) de 5 à 7%», a-t-il ajouté. La Banque internationale d'investissement a été créée en 1970, sous l'égide du COMECON, du temps de l'empire soviétique, dont Cuba était un proche allié. Cet organisme financier multilatéral est le seul auquel Cuba puisse demander des lignes de crédits. Cette organisation comprend actuellement la Bulgarie, Cuba, la Slovaquie, la Roumanie, la Mongolie, le Vietnam, la République tchèque et la Russie.

AFRIQUE DU SUD

VICTOIRE DE L'ANC

Le président sud-africain Jacob Zuma a dédié samedi soir la nette victoire de l'ANC, le parti au pouvoir, aux législatives du 7 mai, à l'ancien président récemment décédé Nelson Mandela. «Nous dédions notre victoire à la mémoire de Madiba (surnom affectueusement donné à Nelson Mandela)», a déclaré M. Zuma, dans sa première allocution publique après l'annonce des résultats officiels donnant à l'ANC une large majorité (62,15%) aux législatives. «Nous faisons la promesse de poursuivre son héritage», a-t-il ajouté, vingt ans jour pour jour après celui où Mandela est devenu le premier président noir d'Afrique du Sud. «La victoire confirme aussi que l'ANC demeure le seul espoir pour la majorité de notre peuple, en particulier les pauvres et la classe ouvrière», a ajouté M. Zuma. Cette victoire confère à l'ANC, qui était le parti de M. Mandela, un «devoir écrasant», a souligné M. Zuma. C'est la cinquième victoire de l'ANC depuis la fin du régime d'apartheid, en légère baisse par rapport à 2009 (65,9%). Le scrutin a assuré une nette majorité avec 249 sièges sur 400 à l'ANC. Derrière l'ANC, le principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique (DA, libérale) a récolté 22,22% des voix, (89 sièges) contre 16,66% en 2009, un score en-deça de ses espérances mais conforme, comme celui de l'ANC, aux prévisions des sondages. En revanche, les Combattants pour la liberté économique (EFF), le nouveau parti radical du jeune tribun Julius Malema, font beaucoup mieux que prévu avec 6,35%, dépassant largement la barre symbolique du million de suffrages. Les 26 autres partis en lice aux législatives se partagent moins de 10% des suffrages. En quatrième position, on trouve le Parti Inkatha de la liberté (IFP) du dirigeant

zoulou Mangosuthu Buthelezi, avec 2,40%. Parmi les grands perdants du scrutin figure Cope, un parti issu d'une scission de l'ANC qui avait remporté 7,42% des voix en 2009 et n'en a plus désormais que 0,67%, épuisé par des luttes intestines. La très médiatique intellectuelle Mamphela Ramphele, qui avait voulu incarner une alternative libérale noire à l'ANC, ne fait que 0,28%. La nostalgie à l'égard du «père de la nation», décédé le 5 décembre 2013 à 95 ans, a sans doute motivé l'électorat, malgré différents scandales et la situation sociale très difficile. Quelques milliers de partisans de l'ANC se sont rassemblés devant le siège du parti à Johannesburg pour fêter la victoire. M. Zuma a dansé avec des dirigeants du parti, tandis que des artistes locaux se produisaient parmi des drapeaux de l'ANC.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques évoluent en ordre dispersé ce matin, après une séance en demi-teinte à New York et sur fond de nouvelles interrogations sur la santé de l'économie chinoise. A Tokyo, l'indice Nikkei 225 gagne 0,25% en fin de séance, tandis que Hong Kong et le Shanghai composite sont proches de l'équilibre, que Taiwan recule de 0,4% et Séoul gagne 0,3%, après le statu quo de la banque centrale coréenne sur ses taux directeurs, maintenus ce matin à 2,5%. La Bourse de Sydney recule de 0,25%, Singapour avance de 0,1% et Bombay (indice BSE Sensex) progresse de 1,1%. En Thaïlande, l'indice SET 50 continue de digérer l'annonce de la destitution, mercredi, de la Première ministre Yingluck Shinawatra, qui pourrait provoquer de nouvelles violences politiques dans le pays. L'indice thaïlandais réagit peu ce matin (+0,02% après -1,6% hier), mais a désormais cédé 12% depuis un an, le bras de fer politique prolongé ayant entraîné un ralentissement de l'économie et des investissements dans le pays. En Chine, le Bureau des statistiques a fait état ce matin d'un nouveau tassement de l'inflation en avril, à 1,8% sur un an, contre 2% attendus par le consensus, ce qui accrédite la thèse de la poursuite du ralentissement économique. La hausse des prix à la

consommation est revenue au plus bas depuis 18 mois. Quant aux prix de gros, ils ont reculé de 2% en avril sur un an, contre -1,8% attendu.

ÉTATS UNIS

Wall Street a effacé les pertes subies pendant une bonne partie de la séance pour terminer sur une légère hausse vendredi, portée par le retour en grâce des valeurs en forte croissance, dont la chute en début de semaine avait plombé le Nasdaq, indice à forte pondération technologique. L'indice Dow Jones a gagné 0,20%, soit 32,37 points, à 16.583,84. Le S&P-500, plus large, a pris 2,85 points, soit 0,15%, à 1.878,48. Le Nasdaq Composite a avancé de son côté de 20,37 points (+0,50%) à 4.071,87. Sur l'ensemble de la semaine, le Dow affiche une hausse de 0,4% mais le S&P 500 a cédé 0,1% et, surtout, le Nasdaq a perdu 1,3%. Parmi les valeurs du Nasdaq qui ont cédé beaucoup de terrain ces derniers temps, le titre Gilead a repris 1,31% à 79,76 dollars, l'action Priceline 2,52% à 1.135,91 dollars et Netflix 2,14% à 328,55 dollars. "Les investisseurs ont cherché à savoir s'il y avait un niveau plancher pour ces titres du Nasdaq", a déclaré Rick Meckler, président du fonds alternatif LibertyView Capital Management.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse vendredi, affectées par des résultats décevants, alors que l'euro et les rendements de la dette souveraine des pays du Sud de la zone euro sont retombés en réaction à la perspective de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,66% à 4.477,28 points. Le Footsie britannique a cédé 0,36% et le Dax allemand 0,27%, tandis que l'indice paneuropéen EuroStoxx 50 reculait de 0,63% et le FTSEurofirst 300 de 0,26%. Sur la semaine, le CAC 40 a gagné 0,43% et le Stoxx 50 0,20%. L'euro est retombé sous la barre de 1,38 dollar après avoir frôlé 1,40 la veille et se traitait autour de 1,3760 en fin de journée, au lendemain des déclarations du président de la BCE, Mario Draghi, laissant entendre que la banque pourrait agir dès le mois prochain pour soutenir l'économie de la zone euro. Parallèlement, les rendements des dettes souveraines italienne, espagnole et irlandaise à 10 ans sont tous trois tombés à des plus bas historiques de, respectivement,

2,9%, 2,87% et 2,65%. Le rendement portugais à 10 ans est tombée pour sa part à son plus bas niveau depuis début 2006, à 3,44%, dans un marché obligataire soutenu en outre par la décision de Standard & Poor's de relever de "négative" à "stable" la perspective sur la note souveraine du Portugal. "Après les propos de Draghi hier, il y a de bonnes chances pour que les rendements périphériques continuent à baisser pendant un mois ou deux", estime Stewart Richardson, associé chez RMG Wealth Management.

CHANGE

L'euro évoluait à des niveaux les plus bas vus depuis début avril face au dollar, plombé par la perspective d'une action prochaine de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 21H00 GMT, la monnaie unique européenne s'échangeait à 1,3758 dollar, contre 1,3840 dollar jeudi vers 21H00 GMT, après avoir chuté plus tôt jusqu'à 1,3744 dollar, évoluant à des plus bas niveaux depuis le 8 avril. L'euro baissait aussi face à la monnaie nippone, à 140,10 yens, contre 140,69 yens la veille au soir. Vers 15H00 GMT, l'euro est tombé à 139,89 yens, son plus bas niveau depuis deux mois. Le dollar montait légèrement face à la devise japonaise, à 101,83 yens, contre 101,66 yens jeudi. L'euro poursuivait son recul après sa volte-face de la veille, à la suite d'une réunion de la BCE. La monnaie avait atteint jeudi 1,3993 dollar, son niveau le plus élevé depuis fin octobre 2011, dans le sillage de l'annonce par l'institution européenne de sa décision de laisser son principal taux directeur inchangé au niveau historiquement bas de 0,25%. Vers 21H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 81,63 pence pour un euro, évoluant à son niveau le plus élevé depuis mi-février. La livre britannique reculait face au billet vert, à 1,6844 dollar pour une livre. La devise suisse baissait face à l'euro, à 1,2194 franc suisse pour un euro ainsi que face au dollar, à 0,8863 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2275 yuans pour un dollar, contre 6,2278 yuans jeudi. L'once d'or a terminé à 1.291,25 dollars au fixing du soir, contre 1.287 dollars jeudi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont fini en baisse à New York vendredi, tout juste au-dessous des 100 dollars, pénalisés par une hausse du billet vert malgré un week-end qui s'annonçait tendu en Ukraine. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril a cédé 27 cents, à

99,99 dollars, sur le New York Mercantile Exchange(Nymex). La force du billet vert a pesé sur le marché de l'énergie aujourd'hui, a expliqué Carl Larry, de Oil Outlooks and Opinion. Après un accès de faiblesse, le dollar reprenait de la vigueur en fin de semaine, évoluant notamment à son plus haut face à l'euro depuis début avril. Or, un dollar fort tend à peser sur le prix des matières premières libellées dans cette monnaie, rendant ces actifs plus onéreux pour les acheteurs munis d'autres devises. En outre, le WTI a pâti des mouvements de ventes de certains courtiers qui estiment que ses prix ont peut-être trop avancé, au vu de l'abondance quasiment record des réserves de brut dans le pays, a relevé Bart Melek, de TD Securities.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

UNE NOUVELLE LOI CONTRE LA CORRUPTION EN HAÏTI

Une cérémonie officielle a été réalisée au Palais National à l'occasion de la promulgation de la loi portant prévention et la répression de la corruption. Dans son intervention le président Martelly a laissé entendre que son rêve de développement économique pour Haïti s'accommode mal de comportements répréhensibles de serviteurs de l'état . Le chef de l'état a mis en évidence l'ampleur de la tâche à accomplir par tous les secteurs. Combattre la corruption dans notre pays constitue un vrai défi qui requiert l'expression d'une volonté politique sans équivoque au plus haut sommet de l'état et en même temps un sens aigu des responsabilités et une inflexibilité sans faille, at-il soutenu. M. Martelly a attiré l'attention sur les efforts de son administration en vue de lutter efficacement contre le fléau de la corruption. " La Fondation Héritage, une division de Transparency International, a apporté une contribution dans l'élaboration de cette loi, rédigée en 2007, votée par le Sénat de la République en Mai 2013 et adoptée le 11 Mars 2014 par la Chambre basse. De son coté le directeur de l'Unité de Lutte Contre la Corruption, ULCC, M. Antoine Atouriste,

affirme que cette législation constitue un outil privilégié de lutte contre notamment l'impunité, la mal gouvernance, les détournements de fonds et de biens publics, l'enrichissement illicite, la surfacturation des bordereaux au détriment de l'état et le blanchiment des avoirs du crime. D'après M. Athouriste cette nouvelle loi comporte des spécificités qui pénalisent certaines pratiques très courantes en Haïti, parmi lesquelles : Les conflits d'intérêts dans l'attribution des contrats ; Le népotisme ; Le partage d'informations internes sur la passation des marchés ; le harcèlement sexuel à l'endroit de ceux qui sollicitent un emploi, particulièrement les femmes ; La concussion ; L'enrichissement illicite ; Le blanchiment des produits de crime ; Le détournement et la soustraction de biens publics ; Les pots de vin ; Les surfacturations ; Le trafic d'influence ; Le financement occulte des partis politiques.

UN COURRIEL N' EST PAS UN AVERTISSEMENT

Le licenciement est dépourvu de cause réelle et sérieuse lorsque les manquements retenus en tant que faute grave par l'employeur ont déjà été reprochés au salarié dans un courriel à titre d'avertissement. Une salariée engagée par une banque en 2007 en tant qu'attachée commerciale, a été licenciée pour faute grave en 2009. La cour d'appel de Lyon considère le licenciement de la salariée comme dépourvu de cause réelle et sérieuse et condamne l'employeur au paiement de diverses sommes au titre de la rupture. La Cour de cassation, dans un arrêt du 9 avril 2014, rejette le pourvoi formé contre l'arrêt rendu par la cour d'appel le 27 novembre 2012. La Haute juridiction judiciaire approuve les juges du fond qui ont relevé l'envoi d'un courriel, en date du 2 octobre 2009, par l'employeur reprochant à la salariée des manquements relatifs à la sécurité des paiements par carte bleu, survenus les 29 septembre et 1er octobre de cette même année. Dans ce courriel, l'employeur invitait la salariée de manière impérative à se conformer aux règles édictées et ne pas poursuivre ce genre de pratique. Par conséquent, les juges du fond ont justement décidé que "ce courriel sanctionnait un comportement fautif et constituait un avertissement, en sorte que les mêmes faits ne pouvaient plus justifier le licenciement".

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3, 9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MAI 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et

commerciaux (BIC), de bénéfiques agricoles (BA) et de bénéfiques non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;

- le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

- déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;

- déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.

- Titulaires de bénéfiques non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.

- Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.

- Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).
- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur

exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE